

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE LES FOUGERÛTS

Numéro 1



Janvier 2021

Sommaire

Page 3
Le mot du maire

Pages 4 à 7
Le personnel
communal
&
Les commissions

*Une nouvelle équipe à
votre écoute*



Pages 8 à 19
La vie municipale

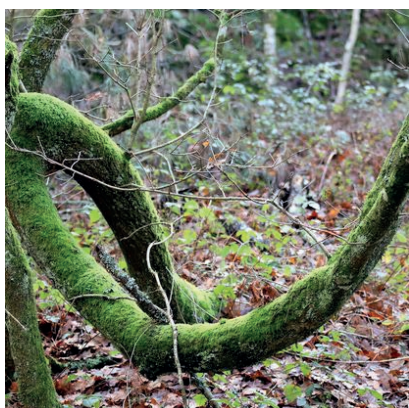
Retour sur 2020

Pages 20 à 24
La vie associative
et culturelle

*Focus sur nos associations
Fougerêtaises*

Pages 25 à 27
La vie
économique

*L'année 2020 et ses
nouveaux artisans*



Pages 28 à 29
Redon
Agglomération

*Ensemble nous allons
plus loin*

Pages 30 à 32
Les infos pratiques

*Les réponses aux questions
que vous vous posez sont
peut-être là*



Chères Fougerêtaises, Chers Fougerêtais,

L'année 2020 aura marqué nos esprits. Jamais nous n'avions imaginé qu'une telle crise sanitaire puisse à ce point bousculer notre quotidien : confinés à la maison, sans travail, sans école, sans vie associative ... Une année bien particulière qui fera malheureusement date dans l'histoire.

Traditionnellement, la cérémonie des vœux est l'occasion de faire le bilan de l'année passée. Elle n'a pu avoir lieu, ce nouveau bulletin municipal nous permet de revenir sur cette année 2020 bien que nous ayons tous envie de l'oublier rapidement. Néanmoins, souvenons-nous de celles et ceux qui se sont mobilisés pour fabriquer des masques et visières afin d'équiper gratuitement les personnes fragiles et les soignants, d'autres qui se sont portés volontaires pour aider ou faire des courses, celles et ceux qui ont appelé nos anciens pour maintenir un contact, de tous les anonymes qui ont pris des nouvelles de leur voisin. Ces liens sont toujours actifs et il faut que cela continue, que les voisins aident les voisins, que les aidants soient aidés, que les soignants soient reconnus ... Mettons tout en œuvre pour que cela perdure.

L'année 2020 aura aussi été celle de l'élection d'une nouvelle équipe municipale. Perturbée par la pandémie, cette nouvelle mandature a débuté dans un contexte très particulier. Si les conditions de réunions ne facilitent pas la concertation et les échanges, malgré cela, l'équipe municipale fait face à la situation, en s'efforçant de répondre aux urgences et de continuer à assurer le fonctionnement des services. En 2020 la crise sanitaire nous a obligé quotidiennement à nous adapter et à modifier nos priorités. Ce sera encore le cas en 2021 ; c'est ainsi.

Dans les prochains mois, nous espérons tous pouvoir reprendre une « vie normale ». Alors, nous aurons tous un rôle à jouer dans la reprise de l'activité sociale, économique, touristique et culturelle, tellement indispensables à notre commune. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation le temps venu.

Une très belle mobilisation d'ailleurs lors de la tempête ALEX qui a fortement touché notre commune début octobre. J'adresse mes plus vifs remerciements à vous toutes et à vous tous pour votre aide précieuse : particuliers, élus municipaux, agriculteurs, entrepreneurs, pompiers, agents du département, équipes d'ENEDIS et renforts venus des Hauts de France et du Limousin. Un grand remerciement également à nos agents des services techniques qui ont été mobilisés plusieurs jours pour assurer la sécurité de tous et à nos services administratifs, souvent en première ligne pour réceptionner les doléances des usagers.

Dans cette période de crise, comme dans les années qui suivront, vous pouvez compter sur la pleine détermination de l'équipe municipale pour être à vos côtés, aux côtés des entreprises, des associations pour vous soutenir et vous aider à remettre l'Humain au centre de la société. Rien ne pourra remplacer les relations sociales directes, ni les visioconférences, ni le télétravail et encore moins les réseaux sociaux. C'est aussi pour cette raison que l'équipe municipale souhaite écrire un « Projet culturel » pour notre commune. Le groupe de travail se réunit régulièrement afin d'en poser les bases. Si vous souhaitez participer à l'élaboration et à l'écriture de ce projet culturel, inscrivez-vous à l'accueil mairie.

« La culture est le lien qui nous unit, elle est un ciment qui réduit la distance qui nous sépare et permet de recréer un sentiment de cohésion et de solidarité dans l'adversité. La culture apporte du réconfort en période d'anxiété et d'incertitude » E. OTTONE Directeur général adjoint de l'UNESCO pour la culture.

L'équipe municipale et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Ensemble, continuons à œuvrer pour que 2021 soit une année pleine d'espoir et de projets et que Les Fougerêts soit une commune toujours plus agréable à vivre.

Très belle et heureuse année.

Yannick CHESNAIS
Maire de Les Fougerets
Vice-président du Conseil départemental

Le personnel communal

Services administratifs :

Anita ROYER, en poste à l'accueil-mairie depuis le 2 mai 2005, a été définitivement intégrée à la mairie de Saint Martin-sur-Oust le 1er septembre 2020. Béatrice THEBAULT a été recrutée comme assistante administrative et sera chargée de l'accueil mairie et de l'agence postale communale. Elle prendra ses fonctions début février et viendra seconder Isabelle ARNAUD, secrétaire de mairie, titularisée en mars dernier.

Animation : depuis février 2020, Coralie LEVEQUE occupe le poste d'animatrice Enfance-Jeunesse sur notre commune pour un peu plus d'un ½ temps. Salariée du Centre Social Intercommunal-La Fédé et mise à disposition de la commune par le biais d'une convention, Coralie organise les animations enfance-jeunesse sur la commune, intervient à l'école et gère l'espace jeunes.



Isabelle THEBAULT



Isabelle ARNAUD



Coralie LEVEQUE

Services techniques : Depuis le 1er septembre 2019, Alison VASSEUR travaille au sein des services techniques et complète l'équipe composée de Thierry BELIVEAU et Rolland ROBERT, agents techniques titulaires. Alison bénéficie d'un Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences (PEC), 20h en CUI et 15h en CDD. D'une durée d'un an, après un avis favorable de la Mission locale, il a été décidé de prolonger son contrat d'une nouvelle année soit jusqu'au 31 août 2021. Dans le cadre du dispositif d'aide au profit des ex-salariés de Doux, Hervé LE CADRE avait intégré les services techniques le 1er juin 2015. Il a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juin 2020.

Entretien des locaux : depuis le 1er septembre 2002, 3h/semaine, l'entretien des locaux était assuré par Sylvie CHENAIS qui a fait valoir ses droits à la retraite fin novembre 2020. Le service est actuellement assuré par l'AIDE, association chargée d'accompagner des personnes en insertion.

Point hebdomadaire avec le personnel communal : chaque vendredi matin à 8h30, l'ensemble du personnel communal est convié à un point hebdomadaire avec le Maire et/ou le 1er adjoint. En fonction des sujets à traiter, l'accueil mairie-poste peut parfois ouvrir avec un peu de retard. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.



Rolland ROBERT, Alison VASSEUR, Thierry BELIVEAU



Le personnel communal

Le plan de Reprise d'Activité

La crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons s'installant durablement, à la sortie du premier confinement, des mesures ont été prises en vue d'assurer le retour progressif à une activité "normale". Il a été notamment demandé de respecter les procédures et les consignes qui ont pour objectif de protéger l'ensemble des agents de la collectivité, mais également de protéger les usagers et le public en général. Ces mesures ont été définies sur la base des recommandations des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les services de la mairie ont adapté leur fonctionnement afin d'accompagner au mieux les usagers :

Accueil mairie et agence postale communale :

Ouverture au public du lundi au samedi de 9h00 à 12h00, les après-midis sur rendez-vous.

- afin de limiter l'attente, ces temps d'ouverture au public doivent être réservés aux démarches

rapides et ne pouvant être traitées par messagerie électronique ;

- pour les démarches administratives nécessitant un temps d'échange plus long, un accueil physique sera proposé, sur rendez-vous, dans le respect strict des recommandations sanitaires ;

Secrétariat mairie :

Pas d'accueil du public sauf urgence sur rendez-vous.

- pour les démarches administratives non urgentes, il est recommandé de les différer et de privilégier les échanges par messagerie électronique. Elles seront traitées en priorité et dans les plus brefs délais ;

- pour toutes les questions spécifiques ou urgentes, un accueil physique sera proposé, sur rendez-vous, dans le respect strict des recommandations sanitaires.

L'état civil

Naissances :

Le 18 février : Elyna DA SILVA

Le 17 avril : Joanne KRÖSEL

Le 17 juillet : Ambre THETIOT

Le 30 novembre : Maëlya GRANGE



Décès :

Le 31 janvier : Toussaint GUERIN né le 1er novembre 1936

Le 22 mars : René ROYER né le 13 mars 1928

Le 4 avril : Jean ROYER né le 8 janvier 1940

Le 9 avril : Jean-Louis ROYER né le 1er mars 1920

Le 15 avril : André LEBASTARD né le 21 mars 1940 à Saint Martin-sur-Oust

Le 15 mai : Anne BENOIT née ROYER le 14 septembre 1933

Le 24 mai : Jeanne ROYER née DREAN le 14 septembre 1923

Le 28 mai : Christine BOUDIER née le 16 mai 1956 à Chatou

Le 2 juin : Claudine BIDAULT-HERVOUET née GUILON le 24 mai 1954 à Saint Nazaire

Le 9 juillet : Didier MASLIAH né le 20 décembre 1951 à Paris

Le 4 septembre : Augustin ROYER né le 11 août 2003 à Malestroit

Le 14 septembre : Serge MARTIN né le 12 avril 1932 à Pithiviers

Le 27 septembre : Reine BESNARD née RENAUD le 3 janvier 1936

Le 27 octobre : Clémentine DANIBERT née NAËL le 10 septembre 1933

Le 10 novembre : Jean Baptiste SOREL né le 23 juin 1938

Le 23 novembre : René BESNARD né le 14 juillet 1934 à Ruffiac

Le 30 novembre : Marcel BILLY né le 25 juin 1936 à Saint Jacut-les-pins

Le 25 décembre : René CHENAIS né le 3 février 1954



Mariage :

Le 12 septembre : Justine JOSSO et Jordan MORIN

Le fonctionnement des commissions

Les commissions municipales préparent le travail et les délibérations du Conseil municipal. Elles participent à l'élaboration des décisions municipales. Les commissions émettent des avis ou propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision.

Pierre AUDRAN, 1er adjoint, délégué aux « Biens communaux », préside la 1ère Commission – C1. Il est également amené à piloter les Groupes de travail en relation avec cette 1ère Commission : entretien et suivi des travaux bâtiments, voiries, terrains communaux, aménagement, espaces verts, environnement.

Gaëtan JAMET, 2e adjoint, délégué aux « Animations », préside la 2e Commission – C2. Il est également amené à piloter les Groupes de travail en relation avec cette 2e Commission : animations culturelles, enfance-jeunesse, animations économiques et touristiques, associations.

Marc THOMAS, 3e adjoint délégué aux « Solidarités et Finances », préside la 3e Commission – C3. Il est également amené à piloter les Groupes de travail en relation avec cette 3e Commission : action sociale, finances.

Yannick CHESNAIS, Maire, assure la Présidence de la 4e commission – C4 « Administration générale » et est amené à piloter les Groupes de travail en relation avec cette 4e Commission : communication, urbanisme, ressources humaines, protection des personnes et des biens.

Au sein des commissions municipales, le Conseil a constitué des groupes de travail spécialisés dans le suivi de certains dossiers. Des personnes extérieures peuvent être invitées à participer aux réunions d'un groupe de travail, soit pour les informer, soit pour étudier les dossiers et faire des propositions ou recevoir d'elles toute information utile à l'avancement des travaux.

Si vous souhaitez participer aux travaux d'un groupe de travail, vous pouvez déposer votre candidature à l'accueil mairie ou par mail : accueil@lesfougerets.fr



De gauche à droite au 1er rang : Lionel de BOUVIER, Béatrice BAGOT, Pierre AUDRAN (1er adjoint), Marie-Pierre CLAINCHARD, Yannick CHESNAIS (maire), Gwenolé DANILO

De gauche à droite au 2ème rang : Christophe DANILO, Gaëtan JAMET (2ème adjoint), Marc THOMAS (3ème adjoint), Yves CHOTARD, Véronique LHOMME, Élise RÉGENT, Christian LUBERT, Florent VILLET, Karine LORGEUX

Le fonctionnement des commissions

Vous pouvez retrouver dans ce tableau les membres du conseil municipal présents dans chaque commission et groupe de travail :

| Commissions | Biens Communaux | | | | Animations | | | Solidarités et Finances | | Administration Générale | | | |
|---------------------|----------------------------------|--|-------------------------------|---------------|--|--|-----------------------|-------------------------|----------|-------------------------|-----------|-----------------------------------|---------------------|
| Référents | PIERRE AUDRAN | | | | GAETAN JAMET | | | MARC THOMAS | | YANNICK CHESNAIS | | | |
| Groupes de travail | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| | Entretien et suivi des bâtiments | Voiries, sentiers et chemins communaux | Aménagements et Espaces Verts | Environnement | Animations Culturelles, Enfance Jeunesse | Animations Économiques et touristiques | Associations et culte | Actions Sociales | Finances | Communication | Urbanisme | Protection des biens et personnes | Ressources Humaines |
| AUDRAN PIERRE | | | | | | | | | | | | | |
| BAGOT BEATRICE | | | | | | | | | | | | | |
| CHESNAIS YANNICK | | | | | | | | | | | | | |
| CHOTARD YVES | | | | | | | | | | | | | |
| CLAINCHARD M-PIERRE | | | | | | | | | | | | | |
| DANILO CHRISTOPHE | | | | | | | | | | | | | |
| DANILO GWENOLE | | | | | | | | | | | | | |
| DE BOUVIER LIONEL | | | | | | | | | | | | | |
| JAMET GAETAN | | | | | | | | | | | | | |
| LHOMME VERONIQUE | | | | | | | | | | | | | |
| LORGEUX KARINE | | | | | | | | | | | | | |
| LUBERT CHRISTIAN | | | | | | | | | | | | | |
| REGENT ELISE | | | | | | | | | | | | | |
| THOMAS MARC | | | | | | | | | | | | | |
| VILLET FLORENT | | | | | | | | | | | | | |

Les commissions réglementaires

| Constitution des Commissions règlementaires | Titulaires | Suppléants | Nom des titulaires | Nom des suppléants |
|---|------------|----------------------------------|---------------------|--------------------|
| Centre Communal d'Action Sociale CCAS Le CCAS est présidé par le Maire ou l'adjoint délégué | 5 | 5 délégués désignés par le Maire | Marc THOMAS | Christianne NOBLET |
| | | | Béatrice BAGOT | Marylène ROYER |
| | | | Yves CHOTARD | Bernadette EVENO |
| | | | Gaëtan JAMET | Anaëlle RODZKO |
| | | | Lionel de BOUVIER | Léa GICQUEL |
| Commission Révision des listes électorales Commission présidée par le Maire | 3 | 3 | Bernard EVENO | Myriam MORIN |
| | | | Béatrice BAGOT | Christian LUBERT |
| | | | Yannick VILLET | Marylène ROYER |
| Commission Communale des Impôts Directs (CCID) La CCID est présidée par le Maire | 6 | 6 | Pierre AUDRAN | Adrien BADUEL |
| | | | Béatrice BAGOT | Lionel de BOUVIER |
| | | | Didier BENOIT | Patrice CANCOUËT |
| | | | M-Pierre CLAINCHARD | Michel DANET |
| | | | Christophe DANILO | Rémi DANILO |
| | | | Brigitte DANILO | Gwenolé DANILO |



L'urbanisme

Le PLU : élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Les différentes études liées à l'élaboration du PLU sont en cours de finalisation. L'avant-projet a été validé par les Personnes Publiques Associées (PPA) en décembre, il doit maintenant être présenté à la population dans le cadre d'une réunion publique, initialement programmée fin janvier.

L'état d'urgence sanitaire ne permet pas, pour le moment, la tenue de cette réunion en soirée. En lien avec les services de la Préfecture, la mairie recherche la meilleure façon d'associer la population dans le respect de la procédure réglementaire.

Une information sera diffusée dans la presse dès que possible.

Les nouveaux logements locatifs



Inauguration des logements

Les quatre maisons locatives, construites rue du Grandchamp par Bretagne Sud Habitat, ont été inaugurées le 31 juillet 2020 en présence d'Alain GREFFION, ancien Maire, d'élus municipaux et des communes voisines, de Gérard FALQUERO et Erwan ROBERT, Président et Directeur de BSH, de Marie-Jo

LE BRETON vice-présidente du Conseil départemental, de plusieurs administrateurs de BSH et des locataires. Ces nouveaux logements correspondent aux besoins de la commune et sont tous occupés depuis mai 2020. Les travaux avaient été suivis par Yannick VILLET, adjoint au Maire sur le précédent mandat.

Terrains à bâtir

Quelques terrains sont encore disponibles sur le lotissement de la Bande Jouniaux : de 500 à 700 m² à 21,80 €/m². S'adresser en mairie.



Commune de Les Fougerêts Domaine de la Bande Jouniaux



**Votre terrain à bâtir
à partir de 11 400 €**

13 lots viabilisés
de 500 à 700 m²
Libres de constructeurs

Renseignements en mairie
02 99 91 54 42





La vie municipale

Le nouveau tracteur



La décision d'achat du nouveau tracteur avait été votée par l'ancien Conseil municipal. Son inauguration a eu lieu le 17 octobre 2020 en présence de l'ancien et du nouveau Conseil municipal.

La crise de la COVID-19 a retardé sa livraison. Nous avons eu la chance de le réceptionner courant septembre. Il est arrivé à point nommé pour aider au déblaiement des routes après le passage de la tempête Alex !

La tempête Alex



Notre commune a subi d'importants dégâts lors du passage de la tempête ALEX début octobre.

Si l'électricité a été rapidement rétablie dans tous les foyers, les réparations des lignes téléphoniques et le rétablissement des connexions internet ont demandé beaucoup de temps.

Dans l'attente du retour à la normale, la mairie avait mis gratuitement à disposition des Fougerétais.es (entreprises, étudiants, particuliers, ...) un point Wi-Fi à la salle du Foyer des jeunes.



Les agents municipaux ont été mobilisés plusieurs jours pour assurer la sécurité de tous.

Néanmoins, de nombreuses branches sont encore en suspension et peuvent tomber sur la chaussée à tout moment.

Il est rappelé aux propriétaires, qu'il est de leur devoir de



sécuriser au plus vite les arbres pouvant présenter un danger pour les usagers de la route.

Quelques conseils :

Pour la sécurité de tous, il est important de rappeler de ne jamais toucher un fil à terre, il peut toujours être sous tension et provoquer des électrocutions.

Service dépannage & sécurité ENEDIS : 09.72.67.50.56.

Concernant la téléphonie, pour que les réparations puissent être programmées dans les meilleurs délais, il appartient à chaque usagé de signaler au plus vite les dysfonctionnements à son opérateur de téléphonie.

La vie municipale



Ces nouveaux défibrillateurs craignent la chaleur et le froid, celui de la salle des sports a été déplacé sous le préau à l'arrière de la salle des sports.

(Voir photos ci-dessous)

La Covid-19

Des masques en tissus, cousus par des bénévoles sont encore disponibles en mairie. N'hésitez pas à venir en chercher !

Les défibrillateurs

Le défibrillateur, qui était sous le porche de l'église, a été remplacé par un nouveau défibrillateur entièrement automatique et mis en place sur le pignon de la mairie, côté foyer des jeunes.



En attendant les formations « Premier Secours » prévues en 2021, vous pouvez aller visionner des tutos sur internet, comme par exemple : [« Doctissimo » Savez-vous utiliser un défibrillateur ?](#)

2 sites sur la commune des Fougerêts sont équipés de Défibrillateurs Automatisés Externes :

- La mairie
- Le terrain des sports

Facile à manier, le DAE peut être utilisé par tout le monde.

Les gestes de premier secours réalisés le plus tôt possible permettent d'augmenter les chances de survie.

Si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque, 3 réflexes :





La vie municipale

L'Antenne 4G

En janvier 2018, le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles ont signé un accord pour accélérer la couverture numérique de tous les territoires. Dans ce cadre, il a été proposé d'implanter un relais téléphonique 4G sur notre commune. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme New Deal, son objectif est de fournir une bonne couverture 4G des quatre opérateurs.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 2019, l'opérateur Bouygues Télécom a été retenu pour le compte des quatre opérateurs et doit déployer une antenne bénéficiant de la technologie 4G sur la ZA Les Pins. La mise en service de cette antenne est prévue en juin prochain. Un dossier d'information a été déposé en juillet 2020, il est consultable en mairie.



Le cimetière

Agrandissement du cimetière : une étude de sol a été réalisée en 2020. Dès le début de l'année 2021, le CAUE accompagnera la commune sur le projet d'agrandissement du cimetière.

Reprise des concessions anciennes : la mairie souhaite engager le processus de reprise des concessions anciennes. Merci de bien vouloir l'informer des concessions à reprendre.

Accueil mairie : 02 99 91 54 42 ou accueil@lesfougerets.fr

Les cloches

Réparation des cloches : vu la nécessité de remplacer le tableau de commande des cloches et de remplacer le moteur de volée de la cloche N° 3, le devis de l'entreprise ART CAMP Patrimoine a été validé. Les travaux ont été exécutés quelques jours avant Noël.



Le Pont de La Noë

Suite aux travaux de remplacement des canalisations d'eau potable sur le secteur de La Brousse, nous avons été contraints d'intervenir sur le pont de la Noë de bas. Aussi, et afin de limiter au mieux les risques causés par les inondations au Pont de la Noë de Bas lors des périodes de pluie abondante, nous avons entrepris une étude pour rechercher la solution la mieux adaptée.

C'est ainsi que la décision de mettre en place une solution avec un « Pont cadre » a été prise. Cette solution permet de doubler la capacité actuelle d'écoulement de l'eau de ruissellement. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de travaux publics DEHE.TP

En 2021, des aménagements de sécurité autour du pont vont être réalisés. De même des investigations seront lancées pour connaître les causes des difficultés d'écoulement de l'eau en aval ; ceci sera fait en respectant strictement les règles environnementales.



Avant



Après

Le renouvellement du matériel informatique et de téléphonie

Il a été procédé à la reconfiguration du matériel de téléphonie et à la création en studio d'un nouveau message d'accueil.

Renouvellement du matériel informatique : adoption du mode leasing pour les matériels nouveaux, sécurisation de la baie de brassage, implantation du logiciel Office 365.



La vie municipale

L'accessibilité

27 octobre 2020 : signature de la « Charte accessibilité » en présence de Yann JONDOT, ancien Maire de Langoëlan et initiateur de cette charte. Dans le cadre de cette charte, la commune s'est engagée dans une démarche de mise en

accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, concrets, pragmatiques et peu onéreux. L'Agenda d'Accessibilité Programmé a été validé par la Préfecture en 2018. Des travaux ont déjà été réalisés, ils se poursuivront en 2021.



Visite du bourg avec Yann JONDOT

La sécurité



Le conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement



Le CAUE conseille les collectivités sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage.

La vitesse des véhicules étant une des problématiques importantes à traiter dans le centre bourg, la commune a sollicité les conseils du CAUE pour mener une réflexion sur les espaces publics du centre bourg,

sur la place de la voiture et le développement de plusieurs cheminements piétons vers le centre-bourg.

Après avoir établi un premier état des lieux urbain et paysager sur le bourg, le CAUE a présenté quelques pistes de réflexions en novembre. La concertation avec l'ensemble des usagers se poursuivra en 2021.



La vie municipale



Projet d'extension du parc éolien des Landes de Couesmé



3 éoliennes

AU SUD DU BOIS DES LANDES DE COUESMÉ

> 6 MW

DE PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

~ 13 200 MWh

PRODUIT PAR AN

> 6000

PERSONNES ALIMENTÉES EN ÉLECTRICITÉ

180 m

DE HAUTEUR TOTALE

~ 84 000€

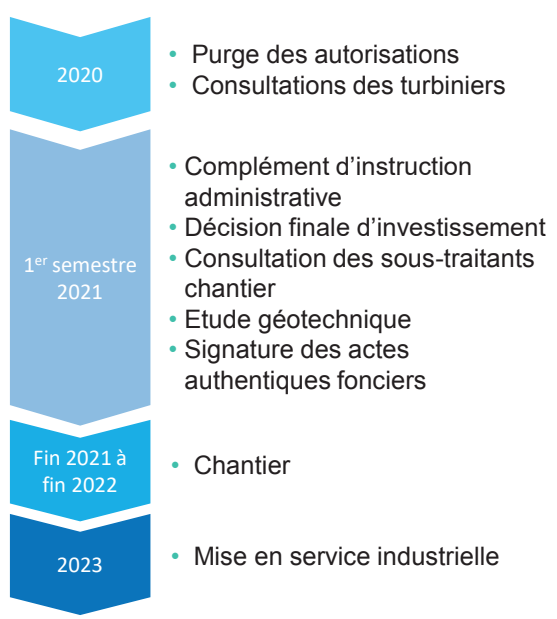
DE RETOMBÉES FISCALES ANNUELLES

Le projet d'extension a été autorisé

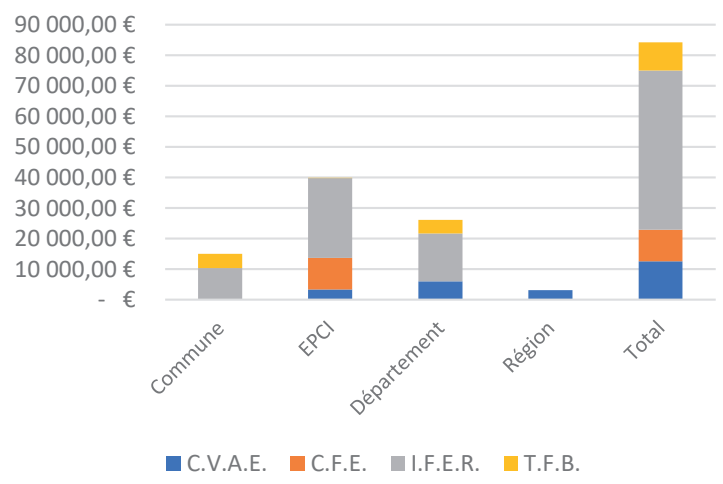
Le projet d'extension du parc éolien de Landes de Couesmé, prévoyant l'installation de 3 nouvelles éoliennes sur la commune des Fougerêts, a été autorisé par la Préfecture du Morbihan fin 2019.

La société **ENGIE Green**, qui développe le projet, travaille donc actuellement aux dernières étapes avant le chantier.

Le planning prévisionnel



Les retombées fiscales annuelles estimées*



* Cette estimation donne, à titre indicatif, un ordre de grandeur des montants en jeu, mais ne saurait constituer un engagement du maître d'ouvrage, étant donné la complexité du calcul réel qui sera effectué par l'administration fiscale. Calcul basé sur les taux 2019.

Pour toutes informations complémentaires : alix.leguyader@engie.com



Les délibérations du conseil municipal

Séance du 23 janvier 2020

Adhésion au groupement de commandes travaux d'entretien de la voirie communale

Ce groupement de commandes existe depuis 2016 entre les communes d'Allaire, Béganne et Saint Jean la Poterie. La commune de Les Fougerêts a rejoint le groupement en 2017.

Les travaux de voirie portent sur :

- la réfection de la voirie par procédé de Point A Temps Automatique (PATA) ;
- l'arasement, le dérasement des accotements et le curage des fossés ;
- le rechargement et la pose de bi-couche avec variante enrobé à froid de type COMPOMAC ou similaire ;
- la réalisation de bandes de roulement par rechargement en bi-couche.

Pour le programme 2020, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale ;
- d'approuver la reconduction de la convention de groupement de commandes pour l'année 2020.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de Carentoir

La commune de Les Fougerêts ne disposant pas d'une capacité d'accueil en école publique, elle a la charge d'assurer le fonctionnement des écoles publiques qui accueillent des élèves de la commune.

A ce titre la commune de Les Fougerêts a été sollicitée par la commune de Carentoir pour participer aux frais de scolarisation d'un enfant à hauteur de 722,25 Euros au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement.

Convention de cession avec la Fédération des AAPPMA du Morbihan

La Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan (APPMA) propose au Conseil Municipal une convention de cession gratuite des équipements « parcours de pêche » réalisés au lieu-dit « Les Crolais ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider cette convention de cession.

Séance du 12 février 2020

Achat du matériel boulangerie, pâtisserie, supérette

Afin de faciliter l'installation d'un nouveau commerçant tant au niveau attractivité que financier, M le Maire propose que la commune rachète le matériel. Le gros matériel a été évalué par des entreprises spécialisées et l'ensemble est proposé à un prix d'achat de 85 000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition.

Marquage au sol logements BSH rue du Grandchamp et lotissement de La Bande Jouniaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avec ces deux aménagements il est prévu des places de stationnements. Pour la sécurité, les places ont besoin d'être matérialisées.

Le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise « Ligne Blanche » de GUICHEN soit :

- pour la rue du Grandchamp : 440 € HT
- pour le lotissement de la Bande Jouniaux : 320 € HT

Vente de terrain ZA Le Chénôt

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que M. KRÖSEL souhaite acheter un terrain d'environ 2 300 m² dans la ZA Le Chénôt, en vue d'y installer une activité industrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte de vendre des terrains au prix de 1,50 € HT le m² ;
- charge le cabinet QUARTA de la division et du bornage ;

Cotisation à la Banque Alimentaire

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la Banque Alimentaire du Morbihan pour aider les personnes en difficultés. Le Conseil municipal valide l'adhésion/cotisation soit 80 € pour l'année 2020.

Etude pour la pose de bornes à incendie

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager une étude afin de répondre aux nouvelles normes de lutte contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition d'une étude globale sur la commune par l'entreprise SAUR pour un montant de 4 995,10 Euros HT.



Séance du 4 mars 2020

Emprunt pour l'achat du matériel boulangerie, pâtisserie, supérette

Quatre banques ont été contactées, le Crédit Agricole retient toute l'attention du Conseil municipal, suite à sa proposition du 20 février 2020 pour un montant 70 000 €uros sur 84 mois soit 7 ans, au taux d'intérêt annuel fixe de 0,36 % et des frais de dossier de 0,12% du montant emprunté, soit 84,00 €uros.

La proposition du Crédit Agricole est validée par le Conseil municipal.

Choix de l'entreprise pour l'étude de sol en prévision de l'agrandissement du cimetière

M Le Maire évoque la décision du Conseil municipal du 03 octobre 2018 et rappelle qu'il y a obligation de faire une étude de sol du terrain proposé à l'agrandissement du cimetière.

Après appel à candidatures, la Mairie a reçu 3 propositions. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise E.C.R de Larmor-Plage, soit une étude pour un montant de 3 600,10 €uros HT.

Convention animation enfance-jeunesse

Dans le cadre d'une réorganisation de l'animation enfance-jeunesse, le temps de l'animateur, employé de la Fédé sera désormais partagé entre les communes de St Jacut-les-pins et Les Fougerêts. Il est également rappelé que les conditions d'animation et financières sont définies par convention.

Après avoir étudié la convention, le Conseil Municipal, approuve la convention qui lie la Fédé aux communes de St Jacut-les-pins et Les Fougerêts.

Achat d'extincteurs

Suite à la vérification annuelle des extincteurs par la société EN Sécurité Incendie, deux d'entre eux sont hors d'usage. Le Conseil municipal décide de les remplacer pour un montant de 193 €uros HT.

Adhésion à l'Agence d'Attractivité de Redon Agglomération

Après avoir rappelé le travail réalisé par l'agence d'attractivité de Redon Agglomération pour les entreprises de la commune, M le Maire propose d'y adhérer. Le conseil municipal valide cette proposition et décide de régler la cotisation de 700 €uros pour l'année 2020

Séance du 23 mai 2020

Election du Maire

La séance est ouverte sous la présidence de M Alain GREFFION, Maire qui accueille les membres du conseil municipal et les déclare installés dans leurs fonctions.

Il propose de désigner Mme Gwénolé DANILO, plus jeune membre à la fonction de secrétaire et transmet la Présidence au doyen d'âge : M Yves CHOTARD. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Yannick CHESNAIS obtient 15 voix. Il est proclamé Maire et immédiatement installé.

Election des adjoints

Après avoir approuvé la création de 3 postes d'adjoints au Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Pierre AUDRAN obtient 14 voix. Il est proclamé 1er adjoint au Maire. Gaëtan JAMET obtient 15 voix. Il est proclamé 2e adjoint au Maire. Marc THOMAS obtient 15 voix. Il est proclamé 3e adjoint au Maire. Avant de clore la séance, il est procédé à la lecture de la « Charte de l' élu local » puis M le Maire donne la parole à M Michel GICQUEL, Maire Honoraire, qui transmet tous ses vœux de réussite au nouveau CM.

Séance du 25 juin 2020

Adoption du règlement intérieur

Afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et ainsi améliorer la qualité de ses travaux, sur proposition de M le Maire, un règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Mise à disposition gratuite du quai de transfert à la société EUREDEN

La coopérative EUREDEN souhaite acquérir les deux parcelles constituant l'ancien quai de transfert, propriété de la commune depuis le transfert de la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly, au prix de 45 000 euros net vendeur (parcelles ZN 275 et 276 pour une surface d'environ 5100 m²) et propose une signature de l'acte sur le deuxième semestre 2020. Néanmoins, la coopérative EUREDEN souhaiterait disposer dès à présent de cette surface à titre gratuit, via un bail précaire afin de permettre la réalisation de la collecte céréales à compter de mi-juin 2020 et cela jusqu'à la signature de l'acte définitif. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le prêt à usage gratuit à la coopérative EUREDEN qui accepte, pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2020.



La vie municipale

Délibération sur les indemnités du Maire et adjoints

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, et les communes sont tenues d'allouer à leur Maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi soit 40,3 % de l'indice brut 1027, sauf si le Conseil municipal en décide autrement, à la demande du Maire. Ainsi, le conseil municipal accorde les indemnités pour frais de fonction à M. le Maire : 38.40% de l'indice brut 1027 soit soit 1 166 €uros net par mois, au 1er adjoint : 16% ; au 2ème et 3ème adjoint : 9% de l'indice par mois à compter du 1er juin 2020.

Réalisation d'un prêt bancaire pour l'achat du tracteur

Suite à un problème administratif, le Conseil municipal approuve la nouvelle offre du Crédit Mutuel de Bretagne pour un emprunt de 53 000 €uros sur 6 ans au taux annuel fixe de 0,46% et des frais de dossier de 150 €uros.

Attribution pour l'exploitation de la boulangerie et fixation du montant du loyer

Les exploitants ayant fait valoir leurs droits à la retraite à la clôture de leur bail commercial, la commune a souhaité engager un appel à candidatures sur la base de critères clairement établis : présentation du projet, conditions de participation, critères de sélection, processus de sélection.

A l'issue du processus de sélection, le CM décide de retenir le projet de M et Me ROLLO et précise que, lors de l'installation des nouveaux exploitants, un état des lieux des locaux et des équipements sera établi entre les deux parties. Une liste exhaustive des matériels fournis par la commune sera établie et les conditions de mise à disposition, d'entretien et de renouvellement de l'ensemble des équipements et matériels seront négociées et arrêtées avec le candidat. L'exploitation du local

commercial sera possible après contractualisation d'un bail commercial de type 3/6/9. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir le projet de M et Me ROLLO et fixe le loyer à 700 €uros hors taxe mensuel.

Annulations de loyers suite à la crise sanitaire

La loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a instauré un état d'urgence sanitaire obligeant des entreprises à cesser partiellement ou totalement leur activité. Afin de faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire COVID 19, il est proposé d'annuler la charge locative représentant plusieurs mois de loyers pour les entreprises de Mesdames VILLET et GUILLOUZOUIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'annuler la charge locative représentant 6 mois de loyers, de mars à août 2020.

Désignations de délégués dans des organismes extérieurs

La commune est membre de Morbihan Energies. A ce titre, dans le prolongement des élections municipales, le Conseil municipal doit procéder au renouvellement de ses délégués. Le Conseil municipal désigne M CHESNAIS Yannick et M AUDRAN Pierre.

Vote des budgets primitifs principal et annexes

Le CM valide les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, afférents à l'exercice 2020.

Séance du 30 juillet 2020

Désignations de délégués dans des organismes extérieurs (cf tableau)

| Désignation de délégués communaux dans les organismes extérieurs | Titulaires | Suppléants | Nom des titulaires | Nom des suppléants |
|---|------------|------------|---------------------|--------------------|
| Morbihan Energies | 2 | 0 | Pierre AUDRAN | |
| | | | Yannick CHESNAIS | |
| Comité d'appui Centre Hospitalier Redon-Carentoir | 1 | 1 | M-Pierre CLAINCHARD | Yannick CHESNAIS |
| Syndicat Mixte d'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust (ex SIVU CABVO) | 2 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| | | | Yves CHOTARD | |
| Centre Social Intercommunal - La Fédé | 1 | 1 | Gwenolé DANILO | Béatrice BAGOT |
| CoPil Epicerie sociale - Graines d'Envies | 1 | 1 | Gaëtan JAMET | Yannick CHESNAIS |
| Elu délégué à la défense | 1 | 1 | Lionel de BOUVIER | Pierre AUDRAN |
| Elu Référent Sécurité Routière ERSR | 1 | 1 | Yves CHOTARD | Elise REGENT |
| Elu Référent Accessibilité | 1 | 1 | Véronique LHOMME | Yves CHOTARD |



Renouvellement du CCAS

M le Maire précise que le Conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus au sein du CM et de membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Le CM désigne les membres du CM et valide également la liste des membres nommés par le Maire. (cf Tableau page 7)

Demandes de subventions

Le CM valide les demandes d'aides financières au Conseil départemental via les dispositifs « Entretien de la voirie hors agglomération » et « Programme de Solidarité Territoriale » pour les travaux de la boulangerie.

PLU – prescriptions architecturales

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la rédaction d'un « Cahier de prescriptions architecturales » est proposée par l'Atelier d'Ys, équipe pluridisciplinaire retenue pour assister la commune. Il s'agit d'un document d'explications, de conseils et de recommandations venant accompagner qualitativement le règlement du PLU. Document pédagogique richement illustré, il s'adressera à un large public afin d'être un outil apportant des informations pratiques permettant de développer, entretenir, et de pérenniser le patrimoine architectural de la commune présent et à venir. Le CM valide l'option « Cahier de prescriptions architecturales » pour un montant supplémentaire de 2 500 € HT.

Séance du 1er octobre 2020

Renouvellement de la CCID Commission Communal des Impôts Directs

La CCID est composée de 7 membres : le Maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires. Les 6 commissaires (et leurs suppléants) sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de 24 noms proposée par le CM.
(cf Tableau Commissions Réglementaires page 7)

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique Jean de La Fontaine

Les communes ont la charge d'assurer le fonctionnement des écoles publiques du 1er degré. Trois enfants de la commune de Les Fougerêts sont accueillis en classe de maternelle à l'école publique Jean de La Fontaine de La Gacilly et huit enfants y sont scolarisés en primaire. A ce titre la commune de Les Fougerêts a été sollicitée par la

commune de La Gacilly pour participer aux frais de scolarisation de ces enfants à hauteur de 10 778,88 €, répartis comme suit :

- 4 695,12 € pour 3 élèves en maternelle (1 565,04 €/enfant)

- 6 083,76 € pour 8 élèves en primaire (760,47 €/enfant)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la participation aux frais de fonctionnement.

Annulation de loyer

Monsieur MINGUY a loué à la commune un petit local pour y entreposer ses primeurs. Il a dû cesser son activité fin décembre 2019 et a demandé par courrier en date du 28 juillet 2020, de bien vouloir annuler son loyer du mois de janvier 2020 dont le montant est de 171,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'annuler le loyer du mois de janvier 2020.

Transfert de la compétence Eclairage Public

Le CM est invité à examiner la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence maintenance éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM). Mr le maire précise que dans les conditions du transfert de la maintenance d'éclairage public :

- La commune conserve la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions nécessaires à la bonne marche des installations ;

- La gestion se fait à partir de l'état initial figurant au diagnostic réalisé ces derniers mois ;

- Le patrimoine reste propriété de la commune et une simple mise à disposition du parc est effectuée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide de transférer au SDEM la compétence maintenance.

Demandes de subventions au département

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donnait 10 ans, jusqu'au 1er janvier 2015, à tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) pour les mettre en accessibilité. Aussi, il est proposé de poursuivre les travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une aide du Conseil départemental via le dispositif « Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics ».



Autorisation à donner à M le Maire pour engager/poursuivre une procédure d'expulsion d'un locataire

M le Maire indique au Conseil Municipal que, depuis plusieurs années, un locataire d'un logement appartenant à la commune ne s'acquitte pas du paiement de ses loyers. Après de multiples relances et propositions de rendez-vous sans suite, M le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à ester en justice et décide de mandater Maître Philippe KERZERHO avocat au barreau de Vannes pour l'accomplissement des procédures.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de disposer d'une ligne de trésorerie, M. le Maire invite l'assemblée à examiner la proposition faite par le Crédit Agricole pour un renouvellement de ladite ligne de trésorerie. Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition du Crédit Agricole.

Demandes de subventions Fond de concours Redon Agglomération

La solidarité de Redon Agglomération envers ses communes membres fait partie du socle fondateur des engagements de la communauté. Dans ce cadre, la commune peut solliciter le fonds de concours (FCI) de Redon agglomération afin de réaliser un équipement directement par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter la mobilisation du fonds de concours intercommunal (FCI) de Redon Agglomération pour la rénovation du local boulangerie et l'achat du matériel soit 13 501,08 euros.

Séance du 22 octobre 2020

Eau et assainissement - Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers

Suite au transfert des compétences eau et assainissement à Redon Agglomération à compter du 1er janvier 2020, le CM est invité à approuver la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers et à valider le transfert des résultats du budget annexe assainissement clôturé au 31/12/2019.

Débat du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de développement Durables

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération

en date du 04 février 2015, le Conseil Municipal a prescrit le PLU. Le titre V du code de l'Urbanisme fixe le contenu, les effets et la procédure d'élaboration, d'évaluation et d'évolution du plan local d'urbanisme. C'est ainsi notamment que l'article L 151-2 dispose que le PLU « comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ».

Les orientations générales du PADD doivent être débattues, et ce conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme qui stipule « qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs proposés par les membres de la Commission PLU. Il s'ensuit la présentation du PADD par Monsieur le Maire. Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD, un compte rendu détaillé sera rédigé, validé au prochain CM et joint au dossier du PLU.

En résumé, les élus ont bien pris conscience qu'il s'agissait là de définir les fondements du prochain PLU... et du projet politique des 10/15 prochaines années.

Néanmoins et compte tenu du contexte sanitaire, ils s'interrogent sur leur capacité à organiser la concertation avec la population, les acteurs économiques, les associations, ...

Séance du 10 décembre 2020

Demande d'ouvertures dominicales pour 6 dimanches en 2021

Dans le cadre de la loi MACRON, l'article L. 3132-26 du code du travail confère aux Maires le pouvoir d'autoriser les établissements de commerce de détail à supprimer le repos dominical de leurs salariés dans la limite maximale de 12 dimanches par an. Considérant la sollicitation des responsables du magasin d'usine Françoise SAGET d'avoir 6 demandes pour l'année 2021, après avoir délibéré, le Conseil Municipal rends un avis favorable pour déroger à la règle du repos hebdomadaire pour les établissements de commerce de détail au titre de l'année 2021 et à hauteur de 6 dimanches ;



La vie municipale

Vente de terrain sur la ZA Le Chénôt à la SCI KRÖSEL

Le cabinet QUARTA ayant procédé à la reconnaissance de limites et au bornage du terrain, le Conseil municipal valide la surface cédée à la SCI KRÖSEL soit 2 000 m² au prix de 1,50 € HT le m².

Vente de l'ancien quai de transfert à la coopérative EUREDEN

Le CM valide la vente à la coopérative EUREDEN des parcelles ZN 275 pour 1793 m² et 276 pour 3220 m² soit une surface totale de 5013 m² et un prix de vente de 45 000 €uros net vendeur.

Annulations des loyers suite à la crise sanitaire

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, un état d'urgence sanitaire a été de nouveau instauré au mois de novembre 2020 obligeant des entreprises de Mmes VILLET et GUILLOUZOUIC à cesser totalement leur activité. Dans ce contexte, le conseil municipal décide d'annuler la charge locative du mois de novembre 2020.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame Les Fougerêts - Année 2021

La délibération du 10 juillet 2002 relative au contrat d'association n°238 CA conclu le 24 octobre 2002 avec l'Etat et l'école primaire privée mixte « Notre Dame » fixe le montant de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'école. Les montants sont fixés par la Préfecture en fonction du coût moyen pour un élève du public dans le département. A savoir :

- Maternelles : 1 385,65€uros par an et par enfant inscrit ;

- Primaires : 426,65€uros par an et par enfant inscrit.

Le Conseil Municipal valide la participation de la commune aux frais de fonctionnement, cette participation est calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits au 1er jour du trimestre.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Jugon

M le Maire informe le CM que 2 élèves de la commune étaient scolarisés en primaire à l'école Saint Jugon dans le cadre du dispositif ULIS (Unité Localisée pour L'Inclusion Scolaire) pour l'année scolaire 2019/2020.

L'école de la commune ne disposant pas de dispositif ULIS, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Saint-Jugon de La Gacilly suivant le coût moyen pour un élève du public dans le département, à savoir : 426,65€uros par an et par enfant inscrit.

Interventions musicales pour l'année scolaire

Depuis plusieurs années, l'école de la commune bénéficie d'interventions musicales en milieu scolaire, réalisées par un musicien intervenant du Conservatoire de Musique de Redon Agglomération.

Cette prestation est financée à 50% par Redon agglomération. En contrepartie, la commune s'engage à supporter le reste à charge soit 1 291,09 €uros pour l'année scolaire 2020/2021. L'école bénéficie d'une heure hebdomadaire d'intervention. Le CM valide cette proposition.

Renouvellement de la convention multi-services FDGDON

M le Maire informe le conseil municipal que la « Convention Multi-services » conclu avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles FDGDON arrive à échéance et qu'il convient, afin de pérenniser le service apporté à la commune, d'examiner le renouvellement de cette convention triennale. En effet, la FDGDON 56 est régulièrement sollicitée pour apporter son aide et son expertise dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, fouines, insectes ravageurs divers ...)

Le Conseil municipal valide le projet de convention et accepte la participation financière de la commune fixée à 111,75 € /an pour les années 2021 – 2022 – 2023 ;

Accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan

Afin d'instaurer un régime indemnitaire au sein de la commune et de bénéficier d'un partenariat RH, le CM est invité à examiner la proposition d'accompagnement de CDG56. En effet, de par son expertise, le CDG du Morbihan apportera une compétence technique ainsi qu'un regard extérieur et neutre afin de cadrer et d'accompagner la commune dans cette démarche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide la proposition d'accompagnement du CDG 56 pour la mise en place du RIFSEEP à hauteur de 24 heures X 89 €uros soit 2 136 €uros ;

- valide le partenariat RH pour l'année 2021 à hauteur de 20 heures X 89 €uros soit 1 780 €uros, cette proposition étant facturée en fonction des heures effectuées.

La vie associative et culturelle

L'école

Toute la communauté éducative de l'école Notre Dame participe à un projet alimentaire proposé par Redon agglomération.

L'équipe enseignante a fait le choix de se saisir de cette proposition pour construire son projet intitulé « Ecole Eco Responsable » en prenant le gaspillage alimentaire et le recyclage comme axes de travail principaux, après un état des lieux en lien avec l'OGEC, gestionnaire du service cantine.



Différentes actions ont été menées en classe (intervention de Clim'Actions), au restaurant scolaire (animations/réalisations d'affiches) ou à l'extérieur de l'école (visite de l'usine de recyclage Paprec, nettoyons la nature, semaine du goût...), expositions photos, installation d'un poulailler pédagogique dans le jardin de l'école...

Cette sensibilisation a permis aux enfants ainsi qu'aux adultes de prendre conscience de l'impact de notre consommation sur notre corps, notre planète. Les différents temps de travail ont aussi permis de créer du lien entre les différents partenaires/acteurs locaux. Une réflexion est engagée sur le choix des

produits, des menus et des prestataires. Pour prolonger ce projet, l'année 2020/2021, sera consacrée à l'alimentation et à la biodiversité.



Les inscriptions sont possibles dès 2 ans. Nous serons heureux de vous faire visiter nos locaux et vous présenter l'équipe pédagogique de l'école.

Vous pouvez prendre contact avec la directrice Mme Terrien par téléphone au 02 99 91 56 47 ou par mail à eco56.nd.les-fougerets@enseignement-catholique.bzh. N'hésitez pas à aller visiter le blog de l'école ! ecolend56.toutemonecole.fr



Collecte de vieux papier

Plus de 10 tonnes collectées par les parents et les enfants de l'école. Bravo pour cette très belle initiative !

La vie associative et culturelle

L'animation enfance-jeunesse

Depuis février 2020, Coralie LEVEQUE intervient en tant qu'animatrice enfance-jeunesse sur notre commune. Coralie est chargée, entre autres, de l'animation de l'espace jeunes, des ateliers thématiques du mercredi matin pour les 7-11 ans et intervient sur des temps scolaires à l'école de Les Fougerêts.

Coralie s'est fixée comme objectif de créer une vraie dynamique enfance/jeunesse sur la commune. Elle souhaite mobiliser les jeunes, les investir dans la vie municipale et les accompagner dans leurs projets. Par le biais de l'espace jeunes mais aussi sur les réseaux sociaux, elle est à l'écoute des jeunes, de leurs envies et de leurs besoins.



Zoom sur...

L'Espace jeunes : L'Espace Jeunes de Les Fougerêts accueille les jeunes de 10 à 17 ans et est ouvert à chaque vacances scolaires. L'Espace Jeunes est un lieu de loisirs, de détente et de rencontre mais aussi un espace d'information, de débat, de projets, etc. Durant les vacances, Coralie est épaulée d'animatrices vacataires pour accueillir les jeunes et proposer un programme d'activités variées : sortie canoë semi-nocturne, laser game, ski nautique, soirées repas, challenge sportif, bouée tractée, et des grands jeux : olympiades, « murder party », bivouac loup garou, « hunger games », grand jeu d'Halloween ,...

Les ateliers théâtre à l'école des Fougerêts : Depuis octobre, Roselyne (de la troupe de théâtre, La Scène de l'Oust) et Coralie interviennent auprès de la classe de CM2 pour des cours de théâtre.

Au programme : Des jeux de théâtre, l'apprentissage de deux pièces sur le thème de l'environnement, un groupe motivé et de la bonne humeur !

Contact : Coralie LEVEQUE - 07.68.47.13.86 - coralie.leveque@lafede.fr

Facebook et Instagram : Coralie La fédé



Session théâtre

La vie associative et culturelle

L'accueil de Loisirs



L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Saint Vincent-sur-Oust fonctionne à la ½ journée. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il est possible d'amener et de reprendre les enfants uniquement aux heures indiquées sur le programme (disponible en mairie). Pour ceux qui sont inscrits à la journée, ils déjeuneront à la cantine de l'Accueil de Loisirs. Le prix du repas est compris dans celui de la journée.

Le prix à la ½ journée et à la journée varie en fonction du quotient familial.

L'accueil de Loisirs est ouvert de 9h00 à 17h00 et la garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 au prix de 0,50€ la demi-heure.

**Inscription par téléphone : 06 38 32 08 54 (Séverine)
par mail : sguyot.mairiesaintvincent@orange.fr**

La bibliothèque



Les Bénévoles vous accueillent toujours le mercredi et le samedi de 10h à 12h dans la salle associative située place de l'église. Le GT animations culturelles a récemment rencontré les responsables du réseau

des médiathèques de Redon agglomération et envisage d'intégrer notre bibliothèque à ce réseau. Plusieurs réunions de travail seront programmées sur le 1er semestre 2021.

La vie associative et culturelle

L'animation patrimoine Launay

Afin de faire revivre le manoir de la cour de Launay, inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 2017, l'association et les propriétaires ont souhaité maintenir un programme d'animations tout au long de l'été 2020. Erigé en 1470, ce manoir a traversé la révolution sans encombre.

Un large programme d'animations était prévu pour fêter le 500e anniversaire, mais a été réduit à cause de la Covid-19. Cependant, le manoir a pu être visité au cours de l'été. Merci aux propriétaires, Jean Paul et Marie Françoise, qui ont reçu et guidé le public et les scolaires jusqu'au 20 septembre. Ils ont ainsi pu transmettre leur passion pour la préservation et l'entretien du patrimoine.

De son côté, l'association des Amis de la Cour de Launay et du Patrimoine Fougerétais (ACLPF), créée l'an dernier, assure la promotion et la valorisation du site historique.

Elle prépare également l'édition d'un ouvrage sur le patrimoine de notre commune, à paraître pour la fin de l'année. Tout au long de l'année des bénévoles de l'association parcourront les différents villages et aussi le bourg pour photographier les éléments intéressants de notre architecture rurale typique : matériaux de construction, linteaux, décors architecturaux, etc... Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil, voire de leur indiquer certains éléments qui ne seraient pas forcément visibles de la rue : anciens lavoirs, puits, fours, etc... Cet ouvrage sera, sans nul doute, une belle promotion de notre commune et de son patrimoine bâti.



Les Folies d'Oust

La séance de cinéma en plein air, qui était prévue le vendredi 28 août 2020, n'a malheureusement pas eu lieu à cause du mauvais temps,... Mais ce n'est que partie remise pour le printemps-été 2021 !



Les Folies d'Oust 2015



Tous ensemble et avec un peu de « folie », nous fêterons nos retrouvailles !

FOLIES D'OUST

Besoin de se retrouver après cet été covidé ?

Vendredi 28 août 2020
Place de la mairie

18H00

Restauration & boissons sur place

QU'EST-CE QU'ON A ENCORE FAIT AU BON DIEU ?

FILM EN PLEIN AIR

Offert par la Commune de Les Fougerêts

Dans le respect des consignes sanitaires

La vie associative et culturelle

Les associations Fougerêtaises

Nos associations ont elles aussi été fortement impactées par la crise sanitaire actuelle. Beaucoup de manifestations, repas, activités, championnats n'ont pas pu se finir ou ont de nouveaux été suspendus voire annulés.

Le milieu associatif est un tissu fort dans notre commune, un lien qui soude, uni et réuni les différentes générations. Nos bénévoles si nombreux font vivre cette magnifique singularité Fougerêtaise. Nous souhaitons aujourd'hui apporter tout notre soutien à celles-ci et leur rappeler que nous serons là avec elles quand leurs activités pourront redémarrer normalement.

Nous espérons pouvoir au plus vite ré-ouvrir nos différents ERP (salles, clubhouse, locaux...) afin de faire revivre la vie sociale, culturelle, sportive... de notre commune.

Nous avons tous, collectivités, citoyens, habitants un rôle important à jouer dans la relance de

nos associations en répondant présents à la fois bénévolement mais aussi présents aux nombreuses manifestations qu'elles pourront, nous l'espérons tous, organiser à nouveau en 2021.

En attendant, continuons de nous protéger pour pouvoir tous repartir encore plus forts et plus passionnés dans les semaines ou mois qui viennent.

Association Loi 1901

Information concernant les associations Loi 1901 : à compter du 1er janvier 2021, toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site

service-public-asso.fr

En cas de problème, sont à votre disposition :

- Le standard téléphonique des associations accessible tous les jours de 14h00 à 16h00 au 02 97 27 67 68 ;

- La messagerie : pref-associations@morbihan.gouv.fr



Les bénévoles de l'Espoir De l'Oust

La liste de toutes les associations

| | | | |
|----------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| ECOLE | 02.99.91.56.47 | AAPPMA | |
| A.C.C.A | 07.88.49.40.78. | LES BEDGINS | 02.99.91.57.83. |
| A.F.N. - U.N.C. | 02.99.91.53.26. | Dynamisme et savoir faire | 02.99.91.48.52. |
| A.P.E.L. Ecole | 06.86.16.17.67. | Paroisse | 02.99.91.48.97. |
| O.G.E.C. Ecole | 06.85.78.07.49. | Association PAT-ART | 06.74.89.55.59. |
| Ajongs d'or | 02.99.91.52.71. | Étoiles de progrès | 06.52.82.43.90. |
| Foyer des Jeunes | 06.30.82.48.18. | Espoir de l'Oust (multisports) | 02.99.91.57.30. |
| La scène de l'Oust | 06.83.84.66.45. | Le Qi Gong | 06.74.89.55.59. |
| Tourbillon de l'Oust | 02.99.91.57.14. | FSM Football | 06.71.14.71.64. |
| ADMR | 02.99.91.55.21. | | |



La vie économique

La boulangerie épicerie



Départ des anciens exploitants Yves et Marie-Thérèse THETIOT & Arrivée des nouveaux exploitants Ludovic et Gaïdig ROLLO

Reprise du commerce alimentaire de proximité : boulangerie, épicerie, superette
Installés depuis près de 20 ans, Marie-Thérèse et Yves THETIOT ont fait valoir leurs droits à la retraite en juin dernier.

Les élus de la précédente mandature avaient souhaité engager un appel à candidature sur la base de critères clairement établis : présentation du projet, conditions de participation, critères de sélection, processus de sélection.

A l'issue du processus de sélection, le projet de Gaïdig et Ludovic ROLLO a été retenu.

Considérant qu'il est important de soutenir la reprise d'un commerce de proximité et de première

nécessité, le Conseil municipal a souhaité mettre à disposition un local commercial rénové et adapté à l'activité envisagée, ainsi qu'un ensemble de matériel, favorisant ainsi la viabilité économique en limitant les investissements pour les nouveaux exploitants. La supérette-boulangerie est ouverte depuis la mi-août, du mardi au vendredi de 6h à 19h30 ; le samedi de 7h à 19h30 et le dimanche matin jusqu'à 13h. L'enseigne baptisée « Le P'tit GaLu » propose tous les jours une variété de pains, de la pâtisserie traditionnelle, des sandwiches, le tout fait maison. On y trouve également des produits frais, des galettes, du gaz,...

Nos meilleurs vœux de réussite au P'tit GaLu.

Les 4 nouveaux artisans de notre commune



Quatre nouvelles entreprises viennent de s'installer sur notre commune, nous leur souhaitons la bienvenue et leur adressons nos meilleurs vœux de réussite

- Benjamin SOREL, « Créabois », menuisier, création/fabrication de meubles sur mesure ;

- Christophe DANILLO, « Un toqué dans ma cuisine », traiteur à domicile, apéros dînatoires et plats à emporter ;

- Marie CHESNAIS, Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie ;

- Maxime BESNARD, « SARL Les jardins de l'Oust », paysagiste, entretien des espaces verts.

Les élus ont à cœur d'accompagner et soutenir les acteurs économiques Fougerétais. Les futurs entrepreneurs sont invités à se faire connaître près de l'accueil mairie.



La vie économique

Les marchands ambulants

La place de la mairie constitue une artère commerciale importante de la commune avec la boulangerie pâtisserie supérette Le P'tit GaLu, le salon d'esthétique Lo'Douce et le salon de coiffure Entre Deux Hairs.

- Tous les jeudis de 15h30 à 17h, nous avons aussi la chance de voir Patricia de la poissonnerie SERO de Muzillac qui propose une variété de poissons, coquillages et crustacés issu de la criée Lorientaise. Elle est présente sur notre commune depuis le 14 janvier avec déjà un véritable succès.



Ces activités sont complétées une fois par semaine par la rôtisserie Coco-Rico – Roule ma poule tous les mardis de 8h à 17h30.



L'année 2021 marquera l'arrivée de deux nouveaux commerçants ambulants :

- Un mardi sur deux (les semaines paires) de 15h à 19h, Marie-Laure THOMAS de la ferme 3 les Noës de Glénac - La Gacilly, a le plaisir de vous faire découvrir ses spécialités issues de son élevage porcins, produits que vous pouvez découvrir sur le site internet www.laferme3lesnoes.fr

Les élus souhaitent continuer à développer ce type de commerces qui favorise l'attractivité de notre commune et permet à des commerçants locaux de vous faire découvrir leurs produits.

L'accueil des marchands ambulants va être facilité par la mise en place prochainement d'une borne électrique.



La vie économique : liste des artisans

| ENTREPRISE | NOM | Prénom | Adresse | Activité | Téléphone | E-Mail |
|--------------------------------------|--------------|------------------|-----------------------------|---|----------------------------------|---|
| Agence Concept Décoration | LHOMME | Véronique | 8 rue de l'Dust | Architecte d'intérieur | 06.22.38.51.38 | agenceconceptdecoration@gmail.com |
| Au Bistrot Chez Delphine | CANCOUET | Delphine | 2 rue de l'Dust | Café - Jeux - Snack | 02.99.91.43.81 | mme-cancouet-delphine@orange.fr |
| Cabinet Conseil Expertise en Energie | DURAND | Sandra | 34 La Croix Fourchée de bas | Étude thermique | 06.17.77.59.36 | durandsandra@hotmail.fr |
| CHEVAL Stéphane | CHEVAL | Stéphane | 11 rue du Puits | Plombier Electricien Chauffagiste | 02.99.91.42.61 06.33.74.68.56 | cheval.stephane0892@orange.fr |
| Coopérative EUREDEN | HEMERY | Jaen-Yves | Les Boissières | Coopérative Agricole | 02.99.91.54.55 06.82.80.39.05 | jean-yves.hemery@eureden |
| DANILO Patrick | DANILO | Patrick | 15 Les Fromentinai | Menuiserie | 02.99.91.50.86 | patrick-danilo@wanadoo.fr |
| Darkline Numérique | BLANC | Stévan | 22 La Cordonnais | Matériaux - Robotique | 06.30.59.41.77 06.40.84.17.52 | darkline-numerique@gmx.fr |
| Entre deux Hairs | GUILLOUZOUIC | Sabrina | 6 Place de la Mairie | Coiffure | 02.99.91.48.52 | guillouzouic Sabrina@gmail.com |
| EVEND Toiture | EVEND | Benoît | Z.A Les Pins | Couvreur | 02.99.91.55.56 | eveno.toiture@wanadoo.fr |
| F. BOISSEL | BOISSEL | Florent | L'Auté Garel | maintenance et automatisation de process | 06.87.30.91.51 | florent.boissel@wanadoo.fr |
| GP Motos Anciennes | PARKIN | Gary | 10 La Loirie | Mécanique (motos) | 02.99.90.69.60 06.32.45.33.71 | info@gp-motos.com parkin.gary@orange.fr |
| GREFFION Ludovic | GREFFION | Ludovic | 4 Le Chénôt | Plombier Electricien Chauffagiste Electroménager | 02.99.91.49.43 | ludovic.greffion@wanadoo.fr |
| GUÉ Espaces Verts | GUÉ | Frédéric | 6 Les Champs Grionnais | Paysagiste | 07.84.44.07.38 02.99.91.55.78 | kariinefredoetjulie@orange.fr |
| HUMAN Centric | MAGES | Clément | La Ville Basse | Accompagnement d'entreprises | 06.76.25.12.96 | clement@human-centric.pro |
| ICD Métal | KRÖSEL | Nicolas | Z.A du Chénôt | Mécanique Escaliers corps Portails Mobilier | 02.99.91.57.97 | icdmetal@laposte.net |
| KTA Hygiène | KRÖSEL | Nicolas | Z.A du Chénôt | Dératisation Désinsectisation | 02.99.91.57.97 | ktahygiene@laposte.net |
| La Fabrique Sellier Créateur | LHOMME | Pierre | Z.A Le Chénôt | Sellier | 02.23.10.56.18 | agenceconceptdecoration@gmail.com |
| L'Arludik | DELABRE | Nicolas | 12 rue des ifs | Bijoux - Brocante | 06.07.12.89.98 | larludik@gmail.com |
| Le P'tit Galu | ROLLO | Gaidig & Ludovic | 5 Place de la Mairie | Boulangerie Pâtisserie Superette | | gaidighercelin@orange.fr |
| Les idées d'Amandine | MULLER | Amandine | Les Mazerits | Peinture Décoration Relooking de mobilier | 06.03.51.14.05 | wondercaps@yahoo.fr |
| Les Jardins de l'Dust | BESNARD | Maxime | 17 rue de l'Dust | Paysagiste | 07.49.81.08.38 | lesjardinsdeloust@laposte.net |
| L'escapade | CATHALA | Marie | 29 Saint Jacob | Chambres et table d'hôtes | 02.99.91.76.85 | www.lescapede56.fr |
| LORGEUX Entreprise | LORGEUX | Samuel | 5 Les Zéreux | Carreleur | 06.61.50.84.83 | lorgeux@wanadoo.fr |
| Lo' Douce | VILLET | Laurianne | 8 Place de la Mairie | Esthéticienne | 02.99.08.53.85 | lodouce@orange.fr |
| Magasin Française SAGET | GUILLEMOT | Sylvie | 10 Domaine de la Motte | Linge de maison | 02.99.91.41.18 06.88.36.79.66 | contact@francoisesaget.fr |
| Maison d'hôtes St Jacob | HASLE | Didier | 31 Saint Jacob | Chambres d'hôtes | 09.61.21.50.16 | didier.jacob31@wanadoo.fr |
| Marie CHESNAIS | CHESNAIS | Marie | 12 rue des ardoisières | Neuropsychologue | 06.85.44.42.98 | cabinetneuropsy@hotmail.com |
| Partition Architecture | HEDAN | Christelle | 8 rue de l'Dust | Architecte | 02.99.91.56.17 06.75.33.64.72 | partition-architecture@orange.fr |
| SARL Julien CHENAIS | CHENAIS | Julien | 11 La Croix Neuve | Plombier Chauffagiste Electricien | 02.99.91.59.51 06.20.22.32.19 | julien.chenais@orange.fr |
| SP Renov | PIRES | Samuel | 9 rue de l'Dust | Maçonnerie Rénovation | 06.62.64.04.95 | chrystinepires@gmail.com |
| Un toqué dans ma cuisine | DANILO | Christophe | 21 L'Auté Chénais | Cuisinier à domicile Plats à emporter | 02.99.91.43.63 07.88.46.38.27 | untoquedansmacuisine@gmail.com |



Mairie
Les Fougerêts

02 99 91 54 42

Développer votre entreprise

Terrains et locaux
disponibles

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

02 99 70 34 34



Les élus de Redon Agglomération

Désignés pour 6 ans lors des élections municipales et communautaires au sein des 31 communes du territoire, les conseillers communautaires sont mobilisés au quotidien pour l'attractivité, le développement, le

dynamisme et l'avenir de l'Agglomération.

Le Conseil communautaire se réunit généralement 1 fois par mois (en séance publique), il est composé de 63 conseillers titulaires et de 13 conseillers suppléants.



La Conférence des Maires est composée des Maires des 31 communes et des membres du Bureau exécutif non Maires. La Conférence des Maires se réunit 1 fois par mois (en général), en amont du Conseil, pour travailler à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire, échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

L'Agence d'Attractivité et de Développement

L'Agence d'attractivité et de développement est une association loi 1901 présidée par un chef d'entreprise. Elle est née de la volonté d'élus et d'entreprises du territoire d'avoir un outil pour co-construire et accélérer les stratégies de développement du territoire du pays de Redon.

Ses missions :

- Collecter et mettre à disposition des données stratégiques analysées, comparées et commentées,
- Faire rayonner les pépites et atouts du territoire, y compris à l'international, dans le but de faire venir de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises,
- Accompagner le développement et le maintien des entreprises sur le territoire,
- Fédérer les énergies et faire converger les stratégies,
- Mutualiser les ressources et les compétences locales dans un esprit de coopération.

Vous souhaitez plus d'informations, contactez :

Par mail : contact@redon-attractivite.bzh

Par courrier : 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON

Par téléphone : 02 99 72 31 21

ou www.redon-attractivite.bzh

AGENCE
d'attractivité et de
développement



Les délégués Fougerêtais au sein de Redon Agglomération

| Désignation de délégués dans les organismes extérieurs et les commissions thématiques intercommunales | Titulaires | Suppléants | Nom des titulaires | Nom des suppléants |
|---|------------|------------|--------------------|--------------------|
| Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) | 1 | | Christophe DANILO | |
| Eau du Morbihan Comité syndical | 1 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| Eau du Morbihan Commission territoriale | 1 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| CA Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine | 1 | 1 | Yannick CHESNAIS | Philippe JEGOU |
| Association des Maires du Morbihan | 1 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| Comité Unique de Programmation Fonds européens et Région Bretagne | 1 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) | 1 | | Yannick CHESNAIS | |
| Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées | 1 | 1 | Marc THOMAS | Yannick CHESNAIS |
| Mission Locale du Pays de Redon | 1 | 0 | Gaëtan JAMET | |
| Conseil d'exploitation - Régie assainissement | 1 | 1 | Pierre AUDRAN | Yannick CHESNAIS |
| Régie Service public de collecte des déchets ménagers et assimilés | 1 | 1 | Yannick CHESNAIS | Pierre AUDRAN |
| Commission 1 : voiries et bâtiments communautaires | 1 | 0 | Pierre AUDRAN | |
| Commission 4 : urbanisme opérationnel - habitat mobilités - accueil des gens du voyage | 1 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| Commission 5 : vie des entreprises et attractivité | 1 | 0 | Véronique LHOMME | |
| Commission 7 : milieux naturels - eau potable assainissement - lutte contre les | 1 | 0 | Christophe DANILO | |
| Commission 9 : affaires culturelles et vie associative | 1 | 0 | Gaëtan JAMET | |
| Commission 12 : santé et autonomie | 1 | 0 | Yannick CHESNAIS | |
| Commission 14 : finances et contractualisations | 1 | 0 | Marc THOMAS | |

Le PASS « DIGITAL »

Dans le contexte Covid-19, la Région Bretagne et Redon Agglomération mettent en place une extension temporaire du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT pour soutenir plus fortement l'investissement des commerçants et artisans qui souhaitent développer leur activité numérique.

Plancher d'investissements éligibles : 2 000 € HT
 Plafond d'investissements éligibles : 15 000 € HT
 Aide accordée : 50 % de l'investissement (soit 7 500 € HT maximum)

Nature des dépenses éligibles :

- Prestation de conseil : diagnostic numérique de l'entreprise, définition d'une stratégie numérique... ;

- Création d'un site vitrine ;
 - Création d'un site marchand ;
 - Mise en place d'une solution de paiement en ligne ;
 - Mise en place d'une solution de prise de rendez-vous en ligne ;
 - et autres solutions digitales répondant à des objectifs de visibilité ou de vente à distance.

La demande de subvention PASS DIGITAL se fait avant tout engagement de dépenses et ce dispositif est valable jusqu'au 31 juin 2021.

Contact : Pôle Entreprises de Redon Agglomération
 07 64 45 68 68 ou entreprises@redon-agglomeration.bzh



Les infos pratiques

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement

L'ADIL apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions du logement.

Les domaines de compétences :

- Les financements : prêts et aides, plan de financement ou diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager...
- Les contrats : contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...
- Les relations avec les professionnels : agent immobilier, notaire, constructeur, établissement de crédit, huissier...
- Les assurances : liées à l'emprunt, la construction, l'habitation...
- La fiscalité : investissement locatif, TVA, impôts

locaux, droits de mutation, avantages fiscaux

- La copropriété : assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...
- La location : bail, droits et obligations, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, dépôt de garantie, révision et augmentation de loyer...
- La réglementation sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...
- Les aides à l'accès au logement

Permanence :

Redon le 1er jeudi du mois de 14h à 17h

Maison de l'habitat 66 rue des douves 35600 REDON
02 97 47 02 30



L'épicerie sociale et solidaire : Graines d'envies

L'épicerie solidaire est ouverte tous les mardis en continu.

Elle propose des produits en libre-service vendus de 10 à 30 % du prix réel : fruits et légumes, produits frais et en conserve, produits d'hygiène et d'entretien. L'épicerie s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés financières même occasionnelles.

La vestiboutique est ouverte à tous. On y trouve, des vêtements homme, femme, enfant pour vous habiller de la tête aux pieds sans vous ruiner ! Vous trouverez aussi du linge de maison, des sacs et accessoires.



Graines d'Envies, c'est aussi ...

- un lieu pour se rencontrer, échanger, partager, prendre le temps autour d'un café ... ;
- un espace d'information et de ressources ;
- un accès Internet, la presse mais aussi des livres et des jeux sont mis à votre disposition ;
- des ateliers collectifs et activités sont proposés et accessibles sur inscription : cuisine, couture, jardin, informatique ... ;
- des temps d'échange sur la vie quotidienne : alimentation, santé, budget, vacances, bien-être...

GRAINES D'ENVIES Epicerie solidaire

8 rue de Redon 56350 Allaire

grainesdenvies@lafede.fr - Tél. : 02 99 71 99 11



Avis aux détenteurs de parcelles boisées



Les dégâts de la tempête du 2 octobre ont été impressionnants sur la commune, que ce soit dans les forêts (en particulier sur les lisières exposées) que sur les arbres isolés (talus, bords de route ou de chemins, ...).

Sachez que suite aux dégâts occasionnés par la chute d'un arbre ou une branche (sur une ligne électrique, une voiture ou pire une personne, ...), votre responsabilité civile peut être engagée.

Or votre Responsabilité de chef de famille ne couvre pas toujours ce risque.

Le Syndicat des Forestiers Privés du Morbihan

(FRANSYLVA 56) apporte au travers de l'adhésion (pour un coût modique) non seulement toute l'information réglementaire, juridique relative à la forêt et bon nombre d'actions d'informations techniques mais aussi l'Assurance Responsabilité Civile nécessaire (avec la Protection Juridique).

Pour plus d'informations, contacter FRANSYLVA 56 (à la Chambre d'Agriculture de Vannes) tous les lundis matins au 02.97.46.22.69 ou par mail à morbihan@fransylva.fr, ou encore auprès de Lionel de Bouvier (lioneldebouvier@hotmail.fr).

Les horaires et permanences

Accueil mairie et agence postale communale : ouverture au public du lundi au samedi de 9h à 12h
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h à 18h – Tél. : 02 99 91 54 42 - accueil@lesfougerets.fr

Rencontrer le Maire et/ou les adjoints : prendre rendez-vous à l'accueil mairie Tél. : 02 99 91 54 42 - accueil@lesfougerets.fr

Service urbanisme et Etat civil : de préférence, prendre rendez-vous avec Béatrice THEBAULT à l'accueil mairie - Tél. : 02 99 91 54 42 - accueil@lesfougerets.fr

Service solidarité (APA – Aide sociale – Fonds Energie Eau) : prendre rendez-vous avec Isabelle ARNAUD
Tél. : 02 99 91 54 42 - comptabilite@lesfougerets.fr

Animation Enfance-Jeunesse et Espace Jeunes (ancien local EDO) : tous les mercredis, ouvert à tous dès 10 ans. Contacter Coralie LEVEQUE - Tél. : 07 68 47 13 86 - coralie.leveque@lafede.fr

Ecole Notre Dame : Magali TERRIEN, directrice
Tél. : 02 99 91 56 47 - eco56.nd.les-fougerets@enseignement-catholique.bzh

Bibliothèque (place de l'église) : le mercredi et le samedi de 10h à 12h

S'informer

Rdv sur la page Facebook « Les Fougerêts ma commune » pour de nombreuses informations.
Levez les yeux vers le panneau d'affichage, certaines informations y sont transmises !